

EPREUVE ECRITE JUGE ARBITRE SECTEUR STAGIAIRE

1. TENUE DU TIREUR

N°	PROPOSITIONS	V	F	Commentaires
1	Les gants à velcro sont interdits en combat		X	
2	Les gants à lacets sont obligatoires en combat		X	
3	Les gants à velcro sont obligatoires en assaut		X	
4	En assaut, tout tireur a le choix de mettre des bandages aux mains ou de ne pas en mettre	X		
5	En cas de bandage, l'emploi de bande adhésive est autorisé entre les doigts et au poignet		X	
6	La tenue de compétition couvre obligatoirement d'une seule pièce tronc et membres inférieurs		X	
7	Pour les féminines, la tenue intégrale peut couvrir les membres supérieurs		X	
8	En assaut, coquille, protège dents sont obligatoires	X		
9	En finales Elite A et finales Espoirs masculins, le casque est interdit		X	
10	En finales Elite A, masculins et féminins, les protège tibias sont interdits		X	
11	En combat féminin, les protège tibias sont obligatoires	X		
12	En assaut juniors/séniors, le casque est interdit		X	
13	En assaut jeunes, le casque est obligatoire	X		
14	En assaut jeunes, les protège tibias sont autorisés		X	
15	Le DO est souverain pour apprécier la conformité de l'équipement du tireur	X		
16	Les mitaines sont autorisées en assaut et en combat		X	

2. LA PESÉE

N°	PROPOSITIONS	V	F	
17	Un tireur senior Elite A engagé en mi moyens (65 kg-70 kg) se présentant à 71,00 kg à sa première pesée a droit à 2 pesées supplémentaires.	X		
18	A la pesée, un tireur ne doit pas se situer de plus d'un kg en dessous de la limite inférieure de sa catégorie.		X	
19	Les benjamins bénéficient d'une tolérance de + ou - 500g	X		
20	Un cadet poids moyens 75-80kg a droit à 2 autres pesées après s'être présenté à 81,200 kg à sa première pesée	X		
21	La pesée peut se faire en tenue intégrale et protège tibias		X	
22	Un(e) tireur (euse) a le droit de se peser nu(e)(e)	X		
23	La durée normale de la pesée est de 1 heure	X		
24	La 1 ^{ère} rencontre peut débuter dès la fin de la pesée		X	
25	Un tireur se présentant après la clôture officielle de la pesée est forfait	X		
26	Dans les compétitions nationales, le tireur doit présenter son passeport sportif au DO	X		
27	Le contrôle médical doit se dérouler en même temps que la pesée		X	
28	Le contrôle médical doit avoir lieu 2 heures avant le début de la réunion	X		
29	Le DO peut prolonger la durée de la pesée s'il le juge nécessaire	X		

3. LES SOIGNEURS

N°	PROPOSITIONS	V	F
30	Un tireur a droit à autant de soigneurs qu'il le souhaite		X
31	Le comportement du 2 ^{ème} soigneur engage la responsabilité du soigneur principal	X	
32	Les actes et paroles des soigneurs n'engagent nullement leur tireur		X
33	Les soigneurs doivent être licenciés pour la saison en cours à la FF Savate	X	
34	Le DO peut exiger la présentation des licences des soigneurs	X	
35	Tous les soigneurs ont le droit de jeter l'éponge		X
36	Le jet de l'éponge prime sur le compte de l'arbitre		X
37	Pour être recevable, une réclamation doit être déposée par écrit à la FF Savate au plus tard dans la semaine qui suit la rencontre.		X
38	Une réclamation visant une décision (ex : coin bleu vainqueur) est recevable à condition que celle-ci soit vraiment scandaleuse		X
39	Une réclamation s'appuyant sur le fait que les juges n'ont pas levé leur main en même temps pour répondre à une demande de disqualification par l'arbitre est recevable	X	
40	Les soigneurs doivent quitter l'enceinte au signal 5 "	X	
41	Les soigneurs ont le droit de donner des conseils pendant la reprise à condition qu'ils ne parlent pas trop fort		X
42	Les soigneurs n'ont pas le droit pas de crier pour encourager leur tireur	X	
43	Les soigneurs doivent rester assis pendant la rencontre	X	
44	Le soigneur peut être sanctionné par l'arbitre	X	
45	Le comportement du soigneur peut entraîner une demande d'avertissement pour son tireur par l'arbitre	X	
46	L'arbitre doit demander aux juges un avertissement à l'encontre d'un tireur si celui-ci est en retard sur l'enceinte le chrono ayant été déclenché		X
47	Le médecin a le droit de soigner un tireur pendant la minute de repos	X	
48	L'arbitre a le droit de faire des observations au tireur et à ses soigneurs pendant la minute de repos		X

4. JUGEMENT

N°	PROPOSITIONS	V	F	
49	Les juges sont 3, 4 ou 5		X	
50	Les juges sont d'un niveau au moins égal à celui de la rencontre	X		
51	(Excepté la présence d'un JA stagiaire en formation) les juges doivent être seuls à leur place pendant la rencontre	X		
52	Les juges n'ont pas le droit de communiquer entre eux pendant la rencontre	X		
53	Un juge ne peut pas rendre un bulletin raturé au recto sur la deuxième reprise	X		
54	Les juges N°1, 2, 3 sont placés autour de l'enceinte dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.		X	
55	En assaut, un avertissement prononcé retire 2 points au total		X	
56	Le juge peut lever son bulletin pour signaler à l'arbitre une faute grave non sanctionnée ayant entraîné un hors combat	X		
57	En cas de demande d'avertissement de l'arbitre, les juges doivent lever leurs bras ensemble à son signal.	X		
58	Si les juges ne se prononcent pas à la majorité pour une demande « d'arrêt pour supériorité manifeste » de l'arbitre, la rencontre doit se poursuivre.	X		
59	Si, en combat Elite B, un juge n'est pas d'accord avec l'avertissement prononcé, il n'en tiendra pas compte.		X	
60	En assaut sur enceinte et au sol, le 3 ^{ème} avertissement prononcé entraîne systématiquement la disqualification du tireur		X	
61	En combat, le 3 ^{ème} compte de l'arbitre sur coups autorisés va toujours à 10	X		
62	En combat, un tireur peut être compté 5 fois	X		
63	En combat, un tireur peut gagner en étant lui-même compté 10	X		
64	Le jugement est basé sur le principe de l'évaluation de l'écart entre les tireurs	X		

65	En assaut, on ne pourra comptabiliser que 3 points maximum pour une même série de poings		X	
66	Les juges n°1 et 2 donnent XX, le juge n°3 désigne le coin rouge. La décision rendue sera XX : « non décision ».		X	
67	Un juge peut téléphoner avec son portable pendant la rencontre à condition que ce soit pendant la minute de repos		X	
68	Si la rencontre est arrêtée pour saignement simultané des 2 tireurs à la 2 ^{ème} reprise, sans faute manifeste, les juges rendent leur décision par la notation.	X		
69	Le non combat est une décision donnée par l'arbitre avec accord des juges		X	
70	Non décision est une décision		X	

5. ARBITRAGE

N°	PROPOSITIONS	V	F	
71	L'arbitre doit être d'un niveau au moins égal à celui de la rencontre	X		
72	L'arbitre ne monte sur l'enceinte que lorsque les juges ont pris place		X	
73	L'arbitre ne fait commencer la rencontre que si l'ensemble de la délégation officielle est présente autour de l'enceinte	X		
74	L'arbitre doit porter des chaussures de sport noires.	X		
75	La délégation officielle comprend le DO, les juges, l'arbitre, le chronométreur, le délégué aux tireurs, le présentateur		X	
76	L'arbitre doit se faire présenter le soigneur principal des tireurs avant le début de la rencontre	X		
77	L'arbitre doit vérifier que les juges remplissent leur bulletin entre chaque reprise	X		
78	L'arbitre doit s'assurer que les soigneurs sont assis pendant le déroulement des reprises	X		
79	Saluez ! En garde ! Allez ! Stop ! constituent les seuls commandements de l'arbitre		X	
80	L'arbitre peut disqualifier directement un tireur pour insulte grave à son encontre sans l'accord des juges.		X	
81	L'arbitre peut donner un avertissement au soigneur.	X		
82	Tireur en retard de plus de 3mn sur l'enceinte : l'arbitre prononce sa disqualification avec accord des juges.		X	
83	Supériorité manifeste d'un tireur : l'arbitre arrête la rencontre tout seul.		X	
84	Tireur hors combat en assaut : l'arbitre compte jusqu'à 1 mn.		X	

85	Perte d'une lentille d'un tireur : l'arbitre dit STOP ! et cherche la lentille avec le tireur et son soigneur.		X	
86	Demande d'avertissement aux 2 tireurs : l'arbitre commence par le tireur du coin rouge.		X	
87	Demande d'avertissement : l'arbitre se place toujours dans le coin neutre proche du DO.		X	
88	L'arbitre peut dans certains cas prononcer un avertissement tout seul	X		
89	Si pendant une rencontre, l'arbitre se blesse et ne peut continuer, il est remplacé par un autre arbitre du même niveau.	X		
90	CF Technique assaut : le tireur CR monte sur l'enceinte en ayant déjà eu 2 AV pour un retard excédant 2 mn. L'arbitre fait directement démarrer la rencontre à la 3 ^{ème} reprise.		X	
91	Un tireur n'est considéré hors combat par l'arbitre que lorsqu'il est à terre		X	
92	Si le soigneur jette l'éponge pendant le compte de l'arbitre, celui-ci arrête immédiatement de compter et prononce la fin de la rencontre.		X	
93	La décision «victoire par arrêt du soigneur » est donnée par l'arbitre seul	X		
94	La décision «victoire par hors combat» est prononcée par l'arbitre seul	X		
95	La disqualification d'un tireur est toujours prononcée avec l'accord des juges		X	
96	La décision « victoire par arrêt du médecin » est prononcée par l'arbitre seul		X	
97	Si le public se montre dangereux, l'arbitre peut décider d'arrêter la rencontre tout seul		X	
98	Si un tireur crache volontairement pour la deuxième fois son protège dents en combat, l'arbitre doit le compter.	X		
99	Sur un coup de l'adversaire, le tireur CB éclabousse le polo de l'arbitre de son sang. L'arbitre doit dire: « Stop ! Coins neutres ! » et demander un avertissement pour non respect de l'arbitre.		X	

6. ASSAUT AU SOL

N°	PROPOSITIONS	V	F	
100	Les rencontres sous forme d'assaut peuvent se dérouler sur une zone marquée au sol.	X		
101	Les rencontres sous forme de combat ne peuvent se dérouler sur une zone marquée au sol qu'au niveau départemental ou régional.		X	
102	Les tables des juges doivent se situer à 2m au moins à l'extérieur de la zone limite.		X	
103	Si un tireur pénètre dans la zone limite, l'arbitre interrompt la rencontre en disant « STOP ! » et fait reprendre la rencontre au centre.		X	
104	Lors d'un assaut au sol, un tireur peut se voir attribuer 3 avertissements sans être disqualifié.	X		
105	Les soigneurs peuvent encourager leurs tireurs à condition qu'ils restent assis dans la zone limite.		X	
106	Si un tireur est projeté par un coup de l'adversaire hors de la zone limite, l'arbitre ne demande pas de sanction.	X		